

Programme de qualification en ergothérapie

FACULTÉ DE MÉDECINE ÉCOLE DE RÉADAPTATION

Sommaire et particularités


NUMÉRO 2-740-1-2

CYCLE Cycles supérieurs


TITRE OFFICIEL Programme de qualification en ergothérapie


TYPE Certificat de deuxième cycle

CRÉDITS 54 crédits

 Admission à l'automne, l'hiver et l'été

 Cours de jour

 Offert au campus de Montréal

 Stages obligatoires

 Temps plein

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE ergothérapie 514 343-2189

Présentation

Le programme vise à former des individus responsables de leur formation et des professionnels engagés et soucieux d'offrir une pratique de qualité adaptée au contexte québécois.

Le programme de qualification en ergothérapie est un programme de 2^e cycle qui vise à fournir aux ergothérapeutes formés hors Canada la formation complémentaire nécessaire à l'atteinte de compétences requises pour exercer l'ergothérapie selon les pratiques optimales et le profil de compétences attendus.

Dans cette perspective, l'étudiant aura à :

- approfondir les théories, modèles et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie,
- développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantes,
- analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et
- acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie.

Objectifs

Cette formation de qualification adaptée a pour objectif de soutenir les candidats formés à l'étranger dans leurs démarches d'admission à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, en assurant l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention de leur permis de pratique. Ce programme permet de former des ergothérapeutes soucieux de répondre aux besoins des clients en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu.

Forces

- Ce programme vise le développement des compétences nécessaires à l'exercice de la profession au Québec en préconisant un cheminement adapté aux besoins des diplômés hors Canada. Les candidats sont intégrés à des cours de cohorte d'étudiants des programmes réguliers en ergothérapie. Aussi, un ensemble d'activités préparatoires à certains cours font partie intégrante du Programme de qualification.
- De plus, du soutien est offert aux candidats sur une base individuelle et de groupe en vue de favoriser leur intégration et leur cheminement vers l'exercice de la profession au Québec.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation du dossier, le candidat doit :

- soumettre un avis valide du Comité d'admission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec relatif aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec
- avoir, au préalable, satisfait aux conditions relatives à la langue française.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Prescription de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Sur recommandation du Comité d'admission et de l'ordre des ergothérapeutes du Québec, l'étudiant pourrait se voir imposer d'autres cours de mise à niveau et un ensemble d'activités d'apprentissage préparatoire à certains cours.

Notes : Consulter la page Web du site de l'École de réadaptation pour des renseignements plus détaillés.

2. Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

3. Condition relative à la langue française

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit obtenir un score d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI).

4. Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à neuf places.

5. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres à temps plein. À noter, les cours s'échelonnent obligatoirement sur cinq trimestres.

6. Suspension et prolongation

L'étudiant est tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'étudiant ne peut demander qu'une seule suspension de trois trimestres consécutifs si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} février 2022
- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} février 2023

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 1^{er} août 2021 au 1^{er} septembre 2022

Été

- **Été 2022:** Du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} février 2022
- **Été 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} février 2023

Structure du programme (2-740-1-2)

Version 01 (A16)

Le programme comporte 54 crédits répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 6 crédits à option provenant de cours offerts par l'École et 15 crédits attribués à deux stages de formation clinique. Le candidat peut se voir obligé de suivre des cours additionnels tel que prescrits par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le candidat pourrait se voir exempter certains cours en fonction de l'analyse du dossier effectuée par le Comité d'admission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Le segment comporte 54 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 33 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0J	ERT 6034	Ergothérapie dans le système de santé	2.0
ERT 1401	Approches théoriques en ergothérapie	2.0J	ERT 60401	Ergo - Analyse des pratiques 1	0.0
ERT 3401	Ergothérapie, enjeux professionnels et société	3.0J	ERT 60402	Ergo - Analyse des pratiques 2	4.0
ERT 3411	Problématiques intégratives 2	3.0J	ERT 60521	Pratique réflexive 1	0.0
ERT 6030	Recherche et démarche clinique	4.0J	ERT 60522	Pratique réflexive 2	1.0
ERT 6032	Pratiques innovatrices en ergothérapie	3.0J			

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ERT 6071	Ergothérapie et lésions cérébrales	3.0J	ERT 6079	Ergothérapie et gestion	3.0
ERT 6072	Ergothérapie avancée en gérontologie	3.0J	ERT 6083A	Séminaire : apprentissage, cognition, comportement	3.0J
ERT 6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant	3.0J	ERT 6084A	Thématique spécifique en ergothérapie - affection de la main	3.0J
ERT 6074	Ergothérapie et relation thérapeutique	3.0J	REA 6002	Théories sensorimotrices en réadaptation	3.0J
ERT 6076	Ergothérapie et problèmes musculo-squelettique	3.0J	REA 6009	Problématique spécifique en réadaptation	3.0J
ERT 6077	Ergothérapie et ergonomie	3.0J	REA 6012	Transfert de connaissances en réadaptation	3.0J
ERT 6078	Accessibilité universelle et personnalisée	3.0			

Bloc 70C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
ERT 3460	Formation clinique 3	7.0J
ERT 6060	Formation clinique avancée	8.0J

Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

Répertoire des thèses et mémoires

Actualités sur la recherche